



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 22/01/2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesure de police applicable à Rennes le samedi 23 janvier 2021

Ce samedi 23 janvier 2021, deux manifestations légalement déclarées se dérouleront à Rennes. Dès le dépôt des demandes, la préfecture a engagé un dialogue constructif avec les organisateurs de ces rassemblements pour concilier droit de manifester et garantie de l'ordre public. Le protocole sanitaire, le dispositif de sécurité et le lieu de rassemblement ont notamment fait l'objet d'échanges.

A la suite de la rave-party organisée illégalement à Lieuron du 31 décembre 2020 au 2 janvier 2021 et de ses conséquences judiciaires, un appel à se rassembler à Rennes a été lancé pour ce samedi 23 janvier 2021. Cet appel à rassemblement n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de déclaration en préfecture, il ne s'inscrit dans aucun cadre légal. Le protocole sanitaire, le dispositif de sécurité et le lieu de rassemblement n'ont par ailleurs pu faire l'objet d'échanges.

Au regard des risques avérés d'ordre public et sanitaire, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a pris ce jour un arrêté portant mesures de police applicables à Rennes ce 23 janvier 2021, afin de garantir la sécurité des personnes.

Est ainsi interdite ce samedi 23 janvier 2021 sur l'esplanade Charles de Gaulle à Rennes l'utilisation d'équipements de « sound system » ayant pour but de transformer une manifestation en événement festif à caractère musical, et ce, en méconnaissance des dispositions sanitaires applicables en période de crise sanitaire.

Il est rappelé que l'organisation d'une manifestation en violation des dispositions de cet arrêté est passible d'une amende de 4^e classe et de la saisie du matériel pour une durée de six mois, en vue de sa confiscation par le tribunal.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État, dans un contexte de menace terroriste et de crise sanitaire. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.

Annexe : arrêté portant mesures de police applicables à Rennes le 23 janvier 2021

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**